

COMITE EUROPEEN DES  
FABRICANTS DE SUCRE  
CEFS  
182, avenue de Tervuren  
1150 – Brussels  
Tel. 322/762 07 60

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD,  
AGRICULTURE AND TOURISM  
EFFAT  
38, rue Fossé-aux-Loups  
1000 - Brussels  
Tel. 322/218 77 30

261

Bruxelles, le 25 avril 2005

**Madame Odile QUINTIN**  
**Directeur Général**  
COMMISSION EUROPEENNE  
Direction Générale Emploi et  
Affaires sociales  
200, rue de la Loi  
1049 – Bruxelles

### *Communication sur les restructurations et l'emploi*

Chère Madame,

Dans l'esprit de l'entretien que vous nous avez accordé le 21 février, et à la suite de la Communication de la Commission sur les restructurations et l'emploi du 31 mars 2005, nous vous confirmons que, par suite d'un changement législatif dû à la réforme imminente du régime sucrier, l'industrie sucrière européenne va se trouver prochainement confrontée à une restructuration massive susceptible d'entraîner sur une courte période (deux à trois ans) une perte d'environ 20 000 emplois sur les 60 000 existants.

Ainsi qu'indiqué lors du Forum de Liaison sur les restructurations qui s'est tenu le 11 avril 2005, les partenaires sociaux du secteur du sucre accueillent positivement la Communication de la Commission, de même que les différentes initiatives présentées (voir note de synthèse jointe). Ils sont prêts à jouer pleinement leur rôle dans le cadre de leur comité de dialogue sectoriel, mais attendent également de la Commission qu'elle les implique fortement dans le processus mis en œuvre pour gérer les restructurations.

Ils demandent notamment à être associés au suivi sectoriel renforcé pour certains secteurs engagés dans une mutation rapide et profonde telle que prévu au paragraphe 2.1.4 b) de la Communication.

Ils souhaitent également que, en raison de l'impact sectoriel et régional considérable à attendre, la Commission accepte d'examiner la possibilité d'une intervention communautaire en cas de crise évoquée au paragraphe 2.1.3. Cet impact sectoriel pourra être évalué avec

davantage de précision dès que le projet de réforme sera connu, c'est-à-dire avant l'été prochain.

Dans le cadre de la Communication en préparation sur la dimension sectorielle de la politique industrielle mentionnée au paragraphe 2.1.4.b), les partenaires sociaux s'étonnent par ailleurs que l'évolution du secteur sucrier ne soit pas repris parmi les priorités 2005 et demandent à la Commission d'introduire également le secteur sucrier dans son analyse.

Les partenaires souhaitent enfin être admis à participer au Forum « Restructurations » qui doit être mis en place en 2005 (§ 2.2).

Espérant que vous pourrez examiner ces questions positivement et restant à votre disposition et à celle de vos services pour en discuter plus avant, nous vous prions de croire, chère Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Jean-Louis BARJOL**  
Directeur Général  
CEFS



**Harald WIEDENHOFER**  
Secrétaire Général  
EFFAT



c/c Monsieur Fernando Vasquez  
Monsieur Jackie Morin  
Monsieur Carlos Lopes